

Définir les réfugiés

Michel Agier, Anne-Virginie Madeira (dir.)
Paris, PUF, coll. « La vie des idées », 2017, 120 p.
ISBN : 978-2-13-078912-3

Note de lecture rédigée
par Igor Martinache,
Prag de SES
à l'université de Lille 1

Migrants « économiques », réfugiés, demandeurs d'asile, etc., ces catégories sont omniprésentes dans les discours publics depuis le déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler la « crise des migrants », sans pour autant que leur contenu respectif soit connu. Ce petit ouvrage collectif arrive donc à point nommé pour éclaircir ces confusions, mais aussi pour mettre en évidence les contradictions sous-jacentes aux politiques migratoires. Car ce qui se joue derrière ces définitions, aujourd'hui comme hier, c'est le « tri » entre les arrivants, entre les « bons » réfugiés menacés dans leur pays de provenance et les supposés « dissimulateurs » qui n'aspireraient « qu'à » une vie meilleure. Le critère de la « persécution » posé par la convention de Genève de 1951 est en effet tout sauf simple à mesurer, tant ses formes peuvent varier : politique, sociale, économique ou, depuis peu, environnementale. À cette logique de sélection, dont les contours évoluent au fil du temps et des territoires, répond une logique de la preuve : il s'agit de convaincre les décideurs de l'effectivité de sa persécution, de sa souffrance, du caractère concret des causes d'un départ présenté comme « forcé ». Les différentes contributions développent les différents enjeux sous-jacents à cette « introuvable » définition du réfugié, au sens où celle-ci s'opère toujours de manière contextuelle, interactive et mouvante.

Le volume s'ouvre ainsi par un entretien avec Michel Agier, qui montre la prégnance de la figure du « réfugié menteur » dans les représentations et définit la tâche du chercheur en la matière, avant d'évoquer l'expansion des camps de réfugiés dont il est spécialiste et les questions cruciales d'urbanité qu'elle pose.

Sylvie Aprile et Delphine Diaz permettent un précieux et utile recul historique dans leur texte en revenant sur l'émergence de la figure du réfugié dans l'Europe du début du XIX^e siècle à côté des catégories de « proscrit » et d'« exilé » et sur les dispositifs d'accueil qui leur sont alors dédiés. Plus près de nous, Karen Akoka met en évidence les transformations de la définition de réfugié au XX^e siècle et la multiplicité de ses usages afin de « saisir à quel point la catégorie de réfugié

est un construit et n'a ni réalité objective ni neutralité » (p. 48). Elle montre ainsi notamment comment dans les années 1920-1930, le statut de réfugié est accordé à certains groupes (Russes, Arméniens, etc.), et non à d'autres (Italiens, Espagnols, Portugais et Juifs allemands), en fonction de leur nationalité, et que l'interprétation de la convention de Genève qui prévaut aujourd'hui dans les pays dits occidentaux est celle d'une exigence de persécution *individuelle*. Or, outre qu'elle est absente du texte, celle-ci ne correspond pas à tous les usages, comme en témoigne le cas exemplaire de l'accueil des plus de 150 000 « boat people » de l'Indochine accueillis en France au début des années 1980 qui ont automatiquement bénéficié du statut de réfugiés et de multiples dispositifs socio-économiques spécialement créés pour favoriser leur insertion. Un épisode qui intervient juste avant la rigidification de la « politique » d'asile et sa dualisation avec la distinction entre demandeurs d'asile, en attente, et réfugiés.

La juriste Anne-Virginie Madeira propose enfin un examen des textes et de la jurisprudence en matière d'asile pour mettre en évidence la tension sous-jacente entre une approche en termes de droit individuel fondamental, et même quasi-sacré, et l'affirmation des prérogatives d'un État souverain. Elle conclut que « le droit actuel laisse ainsi planer sur les demandeurs d'asile une suspicion de fraude qui accorde peu d'égards au principe de protection que ce droit est censé apporter » et constitue « un signe de plus, si ce n'est le plus éclatant, de la difficulté de reconnaître l'étranger comme titulaire de droits fondamentaux » (p. 88).

Deux extraits d'articles édifiants déjà publiés sur le site La vie des idées.fr complètent les textes précédents : l'un de Kamel Dorai à propos de l'accueil des réfugiés syriens en Jordanie, l'autre de Carolina Kobelinsky sur la manière dont les juges de la Cour nationale du droit d'asile appréhendent les persécutions à l'égard des homosexuel-le-s.

Au total, cet ouvrage, à la fois bref et éclairant, confirme la fécondité du croisement disciplinaire pour aborder cet enjeu crucial s'il en est.

Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir

François Héran
Paris, Éditions La Découverte, coll. « L'envers des faits », 2017, 327 p.
ISBN : 978-2-7071-9024-6

Chercheur prolifique et reconnu sur des objets aussi variés que la formation des couples, la sociabilité ou l'immigration, François Héran semble avoir été piqué au vif par les discours publics (abondants) sur ce dernier sujet, et par les remises en cause récurrentes du travail des chercheurs, statisticiens en tête, en particulier. Signe des temps, dix ans après un essai remarqué (et remarquable), *Le Temps des immigrés*¹, au propos synthétique et pondéré, l'ancien directeur de l'Institut national des études démographiques (Ined) (1999-2009), qui a également occupé les fonctions de statisticien en chef à l'Insee, propose un nouvel opus plus explicite, au ton à la fois davantage polémique et personnel. Loin d'être rédhitoire, cela rend la lecture d'autant plus appréciable. Car l'auteur propose ainsi en quelque sorte deux, voire trois ouvrages en un : une mise au point sur les connaissances et enjeux migratoires permettant de démêler les vrais des faux, une critique des discours et actions politiques de la dernière décennie, et enfin une présentation de l'intérieur du métier de chercheur-statisticien, indissociable du rôle de citoyen. D'entrée, l'auteur explique que les flux d'immigration en France constituent un bel exemple de fait social, relativement insensible aux revirements politiques en la matière. Depuis 2002, ce sont ainsi environ 200 000 personnes de nationalité extra-européenne qui s'installent dans le pays, soit un taux de 0,3 %. La politique migratoire de l'ère Sarkozy (2002-2012) fait ainsi l'objet de la première partie, où François Héran démontre notamment l'inanité du mot d'ordre d'immigration « choisie », avant de mettre en évidence son problématique legs idéologique au sein de la classe politique, du Parti socialiste au Front national, en passant par LR et son obsession des « capacités d'accueil ». La troisième partie revient quant à elle, d'un point de vue d'« initié » et de manière circonstanciée, sur les mises en cause, tant médiatiques que politiques, de la statistique publique (Ined et Insee) sur ce sujet

durant la période. La partie suivante développe un plaidoyer en faveur de l'essor des données statistiques sur cette question depuis les années 1990, avec notamment un argumentaire utile répondant à onze des critiques les plus couramment adressées aux statistiques publiques en matière d'immigration (p. 162 et suiv.). À l'encontre de l'avis de certains de ses confrères, le sociologue plaide pour le développement et la diffusion des statistiques, y compris ethniques, persuadé qu'elles sont essentielles pour nourrir le débat et l'action publique, y compris en termes de lutte contre les discriminations. Passant de la parole au geste, il expose ainsi un certain nombre de données qu'il importe de « regarder en face » : par exemple le fait que les immigrés n'ont jamais été aussi nombreux proportionnellement en France (11 % de la population, près de 25 % si on ajoute leurs enfants nés sur place), le fait que la part de l'Afrique soit passée dans ce flux de 20 à 43 % entre 1975 et 2006 du fait du tarissement de l'immigration ibérique, ou encore que l'immigration assure un tiers de la croissance de la population française depuis 1945 (les deux autres tiers provenant du *baby-boom* et de l'allongement de la vie) (p. 169). Il s'ensuit un démontage argumenté des « vaines batailles », avivées notamment par des polémistes comme Éric Zemmour, mais aussi par des chercheurs, par ailleurs estimables, comme l'historien Jacques Dupâquier, pourfendeur du recensement rénové lancé par l'Insee en 2000. Finalement, c'est l'impossibilité à débattre sereinement de cette question, de manière lucide et informée, qui apparaît particulièrement problématique à l'auteur.

Ce qui n'implique pas pour autant que ce phénomène échappe au débat public, car les questions sont nombreuses : conditions d'entrée, formes d'intégration, lutte contre les discriminations, etc. En tous les cas, les enjeux ne manquent pas, pourvu que l'on ne se trompe pas de débats... et qu'on sache les mener de manière apaisée.

Note de lecture rédigée
par Igor Martinache,
Prag de SES à
l'université de Lille 1

¹ François Héran, *Le Temps des immigrés*, Paris, Seuil, 2007.